L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI 30 DECEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

A. E. Phillips, notaire, 5 Caml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000.
20 déc—6m

DEMANDES.

On demande une gouvernante qui résiderait dans la maison, parlant le français, pour enseigner à de jeunes enfants le français, l'anglais et le piano. S'adresser, avec références, à R. P. O. Box 841. 30 déc—1er janv.

SOLICITUD.—Para un asunto que le interesa, se solicita al jóven D. Aníbal Agramonte, vaciado de Puerto Cortes (Honduras) en el vapor "Wanderer," hace cuatro semanas. El Sr Agramonte es natural de Puerto Principe, Isla de Cuba. En la Tabaqueria, esquina de Magazine street y Felicity Road, No 520.
28 déc—7t

DEMANDES D'EMPLOI.

Un Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'Abeille. 20 déc—

A VENDRE.

A VENDRE — Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1|2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune.
1er déc—

AVIS DE SUCCESSION.

William H. Sehle vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,947—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph J. Hooper, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 déc—29—3,7 janv

Succession de Mary D. Foster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,151—Division D.—Attendu que J. W. Petty, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mary D. Foster, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 déc—29—janv 1,6.

Succession de John McVittie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,125—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Chas. F. Claiborne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 déc—27,31 dec. 5 jan.

Succession de Mme Marie Benal, veuve de Louis Heric.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,879—Division A—Attendu que Arthur Heric a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Marie Benal, veuve de Louis Heric, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27déc—27 31 5jan

Succession de Mme Eleonore Pochelu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,616—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Fahey, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23déc—23 27 31

Succession d'Emilia Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,863—Division E—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Emilia Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 déc—25, 30—3 janv.

Succession de Mme Virginia Syer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,815—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James D. Hill, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 déc—23 27 31

Succession de Pierre Théophile Commagère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 5393—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par F. A. Lambert, liquidateur de l'ancienne raison sociale de Commagère et Lambert, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 déc—21 24 30

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un joli cottage
Avec six terrains, rue Colisée.
Sixième District,
Succession de A. W. Hodge, décédé.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté du 21 décembre 1887, dossier No 22,701, pour le compte de la succession de A. W. Hodge, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Six terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Colisée, Chestnut, Lyon et Bordeaux, désignés par les numéros de 12 à 17 inclusivement, lesquels sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit, savoir:

Le terrain No 12 mesure 27 pieds 6 pouces de façade à la rue Lyon, sur une profondeur de 150 pieds.

Les terrains 13 et 17 inclusivement, sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Colisée, sur une profondeur de 100 pieds, le tout en lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un **joli cottage en bois**, ayant cinq ou six chambres, citerne, etc.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 0|0 comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant les taxes de 1888 en sus de son adjudication.

L'acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 déc—1, 8, 15, 22, 28 jan.

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui se peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle-ci, paraîtra en 1888, comme toutes les années précédentes. M. L. Soards, qui en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années, a déjà mis ses agents à l'œuvre.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquels entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants que compte M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce sur cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire n'en sera vendu hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaire qui n'y souscrit pas s'expose à en être privé. Le livre se vendra $6; et les listes de souscription seront répondues en ville jusqu'au moment de sa publication. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire après la rentrée de ces listes, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 5.

LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN,
161........Rue de Canal........161
Instruments d'opticiens, de voyers, de marine et de mathématiques.
Il est fait une spécialité de la réparation d'instruments de tous genres. Longues vues et lorgnettes d'opéra, lunettes, binocles, articles pour [illegible], etc.
Réparations de montres.
Couteaux de poche, rasoirs, ciseaux.
Sept—1an—Dimblor—Jan.

Mme Artigue
A l'honneur de prévenir sa clientèle et le public en général qu'ayant déménagé, on la trouvera maintenant au No 64 rue Bourbon entre Conti et Bienville, où elle est prête à exécuter toutes sortes de travaux de lingerie, blanchissage de dentelles et rideaux à prix très réduits.
18 déc—1m

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage à Numéro Simple,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JANVIER 1888.

GROS LOT:
$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 ....de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000 .. de terminaison	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à........		$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à ses frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, Lne.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir les numéros qui tireront un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits [illegible] par une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ASSURANCES.

Crescent Insurance Company,
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 184[illegible]—[illegible] comme compagnie d'actionnaires en 1860.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéance [illegible] à gré, émises contre les risques d'incendie.

W. R. LYMAN..................	Président
J. H. OGLESBY...............	Vice-Président
CHAS. E. RICE................	Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
J. J. Reiss,	Charles H. Dolsen,
Lucien Delery,	S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman,	Charles Newman
Joseph Kohn,	M. Gillis,
James T. Hodd,	Chas. A. Rice
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
Juil 27—1an

DATE DE FONDATION 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLÉANS.
(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.
CAPITAL - - - $500,000
J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ,	B. GALLY,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	THEO. BRIERRE,
JULES TUYES,	W. C. C. CLAIBORNE JR.
GUS. PITOT,	J. W. HINCKS.

24 fév—1an

Factors and Traders INSURANCE CO.,
49 - Rue Carondelet - 49
CAPITAL - - - $400,000

Edward A. Palfrey..............	Président
S. H. Walmsley........	Vice-Président
T. F. Walker..............	Secrétaire

9oct—6mois

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Junqua vs. ses créanciers—No 20,854 Division B—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire soit enregistrée avec les tableaux annexés, qu'une cession des biens du pétitionnaire John B. Junqua, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le MERCREDI, 1er jour de février 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lombard, Esq. notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30déc—3f au 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Haynes & Rogers, Wm D. Haynes et Andrew Y. Rogers vs leurs créanciers—No 22,908—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des dits insolvables, soit convoquée conformément à la loi, au bureau de James Fahey, notaire en cette ville le 1er jour de février 1888, les dits créanciers devant être notifiés d'après les termes de la loi. Que Paul E. Théard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents des dits insolvables; et que toutes procédures contre les personnes et les biens des dits insolvables soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1887.
Signé, A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 déc—3f au 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,952—Robert Morris vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Robert Morris soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frank Hébert, notaire en cette ville, à son bureau No 23 Commercial Place, le SAMEDI, 14me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens, dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20déc—3f au 14 jan

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Edward D. Palfrey vs. ses créanciers—No 22,874.—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward D. Palfrey, individuellement et comme membre des raisons sociales de Palfrey Bros et de E. D. Palfrey & Co., soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit E. D. Palfrey individuellement et comme membre des dites raisons soient suspendues; et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 déc—3f au 25 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Louis Carrère vs ses Créanciers—No 22,791—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Louis Carrère, soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant J. Henry Forcelle, notaire en cette ville, à son bureau No 49 Passage de la Bourse, le MERCREDI, 28me jour de décembre 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 13 décembre 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
14déc—3f au 28 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Charles Van Benthuysen individuellement et comme un membre de la raison sociale Van Benthuysen & Gruneberg et la Crescent Jelly Manufacturing Company vs ses créanciers—No. 22,718—Division D—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire, Charles Van Benthuysen, individuellement et comme membre de la raison sociale Van Benthuysen & Gruneberg et la Crescent Jelly Manufacturing Company soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant George W. Christy, notaire en cette ville, LUNDI, le 9ème jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Charles Van Benthuysen et la dite raison sociale soient suspendues et que Branch Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1887.
Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 déc—3f au 9 jan

Succession de Mme L. P. Braquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,617—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Eugène Braquet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 déc—23,27,31.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Karabeadt & Bienvenu vs. leurs créanciers—No 22,[illegible]—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de Karabeadt & Bienvenu et de Edwin [illegible] Karabeadt et Joseph Guichard Bienvenu, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, [illegible] jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1887.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
21déc—3f au 2[illegible] janv.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans vs. la Succession de John Graver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,832.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 31 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Moreau, Marigny et Victoire, désignés comme lots Nos deux et trois, et mesurant, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot No deux mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face aux Champs-Elysées sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Et le lot No trois mesure trente-un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Champs-Elysées, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30déc—30 jan6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict, R. E. Perry, subrogé, vs Nathaniel Hitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville (ci-devant la ville et la paroisse de Jefferson), désigné par le numéro onze du carré numéro trente-quatre, borné par les rues Valence, Camp, Cadix et Chestnut, conformément à un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferand, ancien notaire, en date du 6 mai, 1836; lequel terrain mesure trente pieds de façade rue du Camp, sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Blaney vs John V. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,081—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 13, dans l'îlet No 2, borné par les rues Céleste, St-James Tchoupitoulas et Levée, sur un plan en date du 5 mars 1807, en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire, lequel lot de terre, conformément à un plan et certificat de voyer, signé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte exécuté pardevant Abel Dreyfus, mesure, au pied américain, soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St-James, cent-cinquante neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levée, cent cinquante-neuf pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16déc—16 23 30—jan 6 13 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Sabin Carter vs. la succession de B. Migliore et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,633—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Vingt cinq trente-deuxièmes d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Harmony ou Pleasant et Toledano, commençant à une distance de quarante-neuf pieds six pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Toledano, et mesurant quarante cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent cinquante pieds onze pouces sur le côté le plus près de la rue Toledano, puis à un angle droit sur une ligne courant vers la rue Harmony de soixante-trois pieds onze pouces et quatre lignes, puis à un angle droit sur une ligne courant parallèlement avec la rue Carondelet et courant vers la rue Toledano de dix-sept pieds trois pouces et trois lignes, puis à un angle droit sur une ligne courant parallèlement à la rue Harmony de cent vingt pieds quatre pouces jusqu'à la rue Carondelet, endroit d'où part le terrain.
Etant composé de tout le lot original numéro cinq et d'une partie des lots originaux numéros six et huit.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14déc—14 21 28 jan4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeff McGuigin vs Jules A. Florat

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,548—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros onze, douze et treize, dans l'îlet numéro six cent vingt-cinq, borné par les rues Perdido, Gayoso, Gravier et Dupré, sur un plan dressé par Castaing et Celles, architectes, en date du 29 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, et les dits lots mesurent au pied américain comme suit, à savoir:
Les lots numéros onze et douze mesurent chacun vingt-neuf pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds, et le lot numéro treize mesure vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds.
Etant la même propriété que le défendeur a acquis de John Benjamin Chandler, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le premier jour de décembre 1868.

2. Vingt certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Valence, Cadix, St-Denis et St-Patrick, désignés par les numéros un à dix-huit, inclusivement, et vingt-trois et vingt-quatre sur un plan de Hedin et Schlarbaum, voyers, en date du 17 avril 1854, déposé en l'étude de J. Graham, ancien notaire en cette ville. Les dits lots numéros un à dix inclusivement, mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St-Denis et Valence, et le lot numéro dix, l'encoignure des rues St-Denis et Cadiz. Les lots numéros onze et douze mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Valence, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots treize à dix-huit mesurent chacun trente pieds de face sur la rue St. Patrick, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et les dits lots vingt-trois et vingt-quatre mesurent chacun trente pieds sur la rue Cadis, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.
Etant la même propriété que le défendeur a acquis de Mme Jeanne M. Phillips et Mme Ann C. Jones par deux actes passés pardevant Jas. Graham, ancien notaire en cette ville, le douzième jour de mai 1854.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
9déc—9, 16, 23, 30—jan—6, 11

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 28me jour de novembre 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçu en termes et chiffres suivants:
Emma Friedlander vs Ferdinand Beer, son mari.
No 22,101.—Division C.
Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 8 novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Emma Friedlander et contre le défendeur Ferdinand Beer, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et autorisant la dite plaignante d'assumer le contrôle et l'administration de sa propriété paraphernale et d'engager des affaires pour son propre compte et profit; tous les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 novembre 1887.
Jugement signé le 2 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce [illegible] jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 déc—

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.
Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:
Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et n'ayant pas conformé aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous la propriété a été adjugée à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les douze mois qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, [illegible] sera prise de toutes les dites propriétés, et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
E. JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District Supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur, No 303 rue Canal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Biens de campagne sur le Chemin de la Métairie entre le Bayou St-Jean et le City Park.

Succession de Emile Games.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,497.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 7 janvier, 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 décembre, 1887, les propriétés suivantes, savoir—

1° Quatre portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situées dans le second district de cette ville, bornées par le nouveau chemin de la Métairie, les avenues Nouvelle-Orléans, Monroe et le West Lake Road, sur le Bayou St-Jean, désignés par les Nos. 2, 3, 4 et 5. Chaque portion de terre mesurant chacune 150 pieds de face au Chemin de la Métairie, par 850 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° La moitié indivis de cent trente-huit mille neuf cent soixante-huit cent quinze mille (138,968|515,000) de soixante-six lots de terre désignés par les Nos 55 à 120—inclusivement d'après un plan fait par F. G. Frémaux et annexé à un acte de séparation entre Emile Games et John Puiségur, devant James Fahey, notaire, le 11 mai 1866. Les lots Nos 55 à 89 sont bornés par les avenues Nouvelle-Orléans et Monroe, la rue Milne et la place vacante d'après le dit plan.

Les lots Nos 90 à 120 sont bornés par le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue Milne, l'avenue Monroe et le City Park; lesquels soixante-six lots de terre sont conjointement en possession de feu Emile Games et feu John Puiségur.

3° La moitié indivise de cent trente-huit mille neuf cent soixante-huit, cinq cent quinze mille (138,968|515,000) d'un certain lot de terre, désigné d'après le dit plan comme le chantier de navire de Games et Puiségur, borné par le Nouveau Chemin de la Métairie, West Lake Road et le Bayou St-Jean.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues.

Lesquels billets porteront 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.

L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1887.

Acte de vente pardevant Théo. Buisson, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
3 déc—3.10 17.24.31—janv 7

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du 2me et du 3me districts.

Succession de Charles Stiegler et de son épouse.

Maison-cottage en bois, à un étage,

No 376 rue St Philippe, entre Miro et Tonti.

Cinq magasins en briques à trois étages,

Nos 80, 81, 82, 83 et 84 rue Peters (ci-devant Levée) coin Mandeville.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignogni, encanteur, Bureau: 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, Succession de Charles Stiegler et de son épouse, Amélie Stiegler, née Rieppe, Nos 21,787 et 19,509 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu de deux ordres, l'un lancé et signé le 16 septembre 1887 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du dossier de la dite Cour; et l'autre rendu et signé le 28 septembre 1887, par le dit Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D, dans le moment absent de la ville, dans l'affaire de la succession de Mme Amélia Stiegler, née Rippe, épouse décédée du dit Charles Stiegler No 19,509 du dossier de la dite Cour; et deux ordres additionnels rendus dans la dite succession, et signés le 11 novembre 1887 par les juges respectifs; la propriété ci-après décrite sera vendue aux conditions suivantes—

Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet 294, borné par les rues St-Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No. 3 sur un croquis joint à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terre suivante, savoir:

Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du lot No. 2, mentionné dans la dite esquisse et composant la partie du fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues St. Philippe, et Dumaine, 24 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 1 et 2 de la dite esquisse.

Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de l'esquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St-Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 2 et 5 de la dite esquisse.

Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 49 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de là [illegible] 25 pieds 10 pouces sur une ligne dans la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine, de là 22 pieds 3 pouces 1 ligne sur une ligne oblique dans la direction de la rue St-Philippe, de là 14 pieds 1 pouce 10 lignes sur une ligne parallèle à la rue St-Philippe et se dirigeant vers la rue Tonti, de là 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et le séparant de la portion du lot No 4 ci-dessus décrite.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar à charrette, écurie, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No municipal 376 rue St. Philippe.

Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres A B C D et E, sur un plan dressé par A. D'Armas, député-voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat dudit feu Charles Stiegler) en date du 17 janvier 1882, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurent comme suit:

Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur et face à la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.

Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, en briques, citerne, etc., etc., et désigné par le No 81 rue Peters.

Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 lignes sur la ligne qui la sépare du lot B, et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui la sépare du lot D, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension ou maison à loger (boarding or lodging house,) une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.

Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.

Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadet, par acte passé devant O. Villeré, notaire, le 23 mars 1882.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variétés, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.

Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement décrites en se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas, sous voyer, et déposés au bureau de John R. Légier, notaire, 58 rue Royale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste au crédit d'une année pour des billets garantis par hypothèque avec lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées jusqu'au paiement des billets, et la police ou les polices d'assurances transférées à la dite succession et tout autre détenteur des billets. En cas de procès pour le recouvrement des billets, l'acquéreur paiera 5 pour cent, honoraires d'avocat sur le montant du litige.

Les actes de vente pardevant John R. Légier, notaire, 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
4 déc—4 10 17 24 31—janv 7

PAR LE CONSTABLE.

D. A. et B. M. Hackney vs. Louis J. White.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 15,152—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Roche, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux, dans l'îlet borné par les rues Napoléon, Toulouse, St Louis et Alexander, VENDREDI, 30 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de feux d'artifices, cadres, bombes, etc., un wagon à quatre roues, un lot de matériaux de construction, une vache et un veau, d'après un inventaire enliassé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.

Conditions—Etant la deuxième et dernière offre, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un cautionnement, avec une bonne solvable sécurité, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement; l'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera au comptant le montant d'appréciation, les frais du constable, etc., s'élevant à environ cent vingt-cinq piastres.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
21 déc—21,26,30

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et la qualité désirable à des prix minimes.
F. GAUPP.
109..........Rue Canal..........109
Sept—Dim

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Théodore Paderos et al. vs. H. August Nikell et al.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 22,476.

Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 19 décembre 1887, et signé le 24 décembre 1887, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre dans le faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 79, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Johnson et Galvez, sur un plan dressé par L. Bringier, daté le 26 juillet 1830 et déposé à un bureau de Louis Férand, ex-notaire en cette ville, et formant le coin des rues Dumaine et Johnson, et mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Johnson et 30 pieds de large au fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an, représentée par des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, divisés en coupons conformément aux intérêts des parties, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1888, au-dessus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29déc—29 31 jan7 14 21 28

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée du Troisième District.

Rue Johnson, entre Esplanade et Kerlerec.

Succession de Gustave Patin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 22,049.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Fredericks, crieur, bureau, 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, daté le 13 décembre 1887, dans la susdite affaire, la propriété de ville ci-après écrite, savoir:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Johnson, Prieur, Esplanade et Kerlerec, mesurant 32 pieds 6 pouces de façade rue Johnson, sur 119 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par le No 20 sur un plan de J. N. Depouilly, sous voyer de la ville, en date du 2 octobre 1866 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage double en bois désigné par le No 289 rue Johnson.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Samson Levy, notaire, 124 rue Gravier, aux frais de l'acquéreur.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 21

PAR HOEY & O'CONNOR.

Cottage et vaste terrain dans la rue Washington,

Près du Bayou St Jean et de la rue de l'Esplanade,

A un long crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

Quatre lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le second district, dans l'îlet borné par la rue Washington, entre le Bayou St Jean et Hagan Avenue, désignés par les Nos 1 à 4, mesurant ensemble 162 pieds 10 pouces de face à la rue Washington, sur des profondeurs variant de 114 pieds 9 pouces et 3 lignes sur une ligne de côté, sur 67 pieds 10 pouces sur l'autre. La maison est couverte en ardoises, a 4 chambres et un vestibule dans le principal corps de bâtiment et 3 chambres dans le fond, avec écurie, hangar, etc., un grand jardin, des arbres fruitiers et autres. Elle est très confortable et dans le voisinage de trois lignes de chars des compagnies de la rue Dumaine et de la rue de l'Esplanade.

Conditions—Moitié ou plus comptant, au choix de l'acquéreur; le reste à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt, et le privilège du vendeur, et toutes les autres clauses usuelles de garantie, ainsi qu'un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph Duvigneaud, notaire.
24 déc—24 29, 31 janv 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques sites pour bâtir, Nos 299 à 300 rue Magazine.

Occupés actuellement par des écuries, et **Résidence rue Clio.**

Vente en partage, sur conditions libérales à crédit.

Hugh D. Brown vs. Mme A. O. Brown, tutrice, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,146.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le 17 novembre 1887, et signé le 23 novembre 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, à savoir:

1° Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Calliope et Gaiennie ou Clio, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magazine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une grande écurie à deux étages et trois rangées de hangars et d'écuries à un étage, le tout connu sous les Nos 292 à 300 rue Magazine et occupée actuellement par les écuries de "Singer Manufacturing Co." et une loue à raison de $80 par mois.

2° La bâtisse en briques à deux étages, No. 107 rue Gaiennie ou Clio, dans le même îlet que la propriété décrite ci-dessus et adjacente au fond à celle-ci. Le terrain est composé de deux lots désignés comme C et D, sur une esquisse par De Armas, voyer, et mesure comme suit, savoir:

Le lot C mesure 38 pieds de face sur la rue Gaiennie ou Clio, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

Le lot D adjacent au fond, mesure 29 pieds 9 pouces 5 lignes à l'arrière du dit lot C, sur 16 pieds de profondeur—le tout mesure américaine—la bâtisse est retirée de la rue, avec plateban des devant, galeries devant et sur le côté, et quelque 9 chambres ou plus—est occupée par Mme Cronan, payant un loyer de $30 par mois.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans en paiements égaux, portant un intérêt de 7 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec les autres clauses de garanties usuelles. Les billets seront subdivisés en coupons si on le désire. Un dépôt comptant de 10 0|0 sera fait au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Chs. G. Andry, notaire.
17déc—17 24 31—7 14 21 janv.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Epiceries. Epiceries. Epiceries.

De fonds et de fantaisie, ameublement de salon, cheval de wagon, etc. Un coffre-fort à combinaison, contenu d'une buvette, boîte à bière, balance, poids, buggy, table bagatelle et comptes courants, No 715 rue Carondelet, Coin Huitième.

J. M. Ribero vs ses créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dossier No. 22,694.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, crieur, bureau, 9 rue Carondelet.—LUNDI, 2 janvier 1888, à dix heures et demie, sur les lieux, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, daté du 19 décembre 1887, Dossier No 22,694, dans la susdite affaire, il sera vendu:

Tout le contenu de la dite épicerie, selon un inventaire enregistré en le bureau du greffier de Cour sus-nommée.

Conditions—Comptant avant livraison.
21 déc—21,28,31—janv 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Quatrième District.

Succession d'Adam Piotrh, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 22,272.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet, LUNDI, 9 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 décembre 1887, Dossier No 22,272 pour le compte de la succession ci-dessus décrite, il sera vendu—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Thomas ou Fulton, Levée, Harmony et Pleasant, mesurant 46 pieds 4 pouces de face à la rue St-Thomas sur une profondeur et face à la rue Harmony de 66 pieds 3 pouces, et 90 pieds 1 pouce sur l'autre côté près de la rue Pleasant. Toutes les mesures sont plus ou moins.

Conditions: Comptant.

Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 déc—7 14 21 28—jan 7 9

Succession de Conrad Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,905—Division D.—Attendu que Mme Sophie Hunsinger, veuve de Conrad Burger, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Conrad Burger, décédé intestat; — avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 déc—31 24 30

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO. encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI 30 décembre 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente 30 déc—

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage en bois et une grocerie avec un grand terrain, à Greenville, Sixième District.

Succession de John E. Schroeder, décédé.

A l'encan.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté le 21 décembre 1887, Dossier No 22,559, pour compte de la succession de John E. Schroeder, décédé, il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement Greenville, dans l'îlet No 59, borné par la ligne de la propriété Foucher de Circé, connue actuellement comme le Parc Audubon, les rues Walnut, Félicia et Louisa et mesure 44 pieds plus ou moins de face à la rue Félicia, environ 150 pieds de profondeur sur la ligne du dit Parc, et 153 pieds de profondeur et face à la rue Walnut, et borné au fond par un lot de terre vendu par Victor Hébert à J. M. Brabason.

Les améliorations consistent en un **cottage élevé en bois, couvert en ardoises**, ayant 4 chambres, citerne, etc., et une maison en bois à un étage servant de grocerie.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 0|0 payés comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera, en outre, les taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant E. Commagère, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
27déc—27 jan1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain propre à bâtir, rue Baronne, près de la rue Polymnie.

Un très beau site sur lequel on peut bâtir, rue Erato, près Carondelet.

Une charmante villa d'été à Mandeville, Lne.

Succession de P. R. Middlemiss, décédé.

A crédit, longue échéance, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "A," daté du 24 décembre, 1887, dossier No. 22,031 pour le compte de la succession de Peter R. Middlemiss, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Rue Baronne.

1° **Un terrain**, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Euterpe et Polymnie étant une partie du terrain premièrement No 2; il mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Rue Erato.

2° **Deux terrains et demi**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Erato, Clio, Carondelet et Baronne, désignés par les Nos 11 et 12 et une moitié du terrain No 10 à côté; ils mesurent comme suit: Les terrains Nos 11 et 12 mesurent, chacun 23 pieds de façade rue Erato, sur une profondeur de 108 pieds.

La moitié du terrain No 10 mesure 11 pieds 8 pouces de façade sur rue Erato, sur une profondeur de 108 pieds, formant une mesure totale de 57 pieds 8 pouces, sur 108 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une boutique de charpentier recouverte en ardoises, citerne, lieux d'aisance et un petit bureau portant le No 217 de la rue Erato, un charpentier pendant le loyer y a été établi.

Le hangar est en partie couvert à peu près 9 pieds sur le terrain adjacent et devra être enlevé à ses propres frais.

Une villa d'été à Mandeville.

3° **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le village de Mandeville, paroisse St Tammany, en cet Etat, carré d'îlet borné par les rues Lac, Lamarque, Foy et Claiborne et mesurant 172 pieds de façade sur la rue du Lac (our le rivage) sur une profondeur de 475 pieds entre lignes parallèles, s'étendant en arrière de et faisant face à la rue Claiborne.

Les améliorations consistent en un cottage en bois avec bâtisses et dépendances ayant 8 chambres, cap, etc., des galeries de 12 pieds de largeur tout autour de la maison, 2 citernes, écurie et remise, wharf et chambre à bain, 3 Pavanier, etc., une jolie maison, le tout sera vendu ensemble, avec tout le mobilier et tous les effets mobiliers, conformément à un inventaire enregistré.

Le tout d'après des plans de A. DeArmas, député voyer de la ville, qui peuvent être vus sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans de crédit, également divisé avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de sécurité comprenant une hypothèque spéciale avec lien du vendeur, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de poursuite en recouvrement des billets; les polices d'assurances transférées et la clause de non aliénando. Les acquéreurs assumeront en sus de leurs adjudications, les taxes de 1888 et feront un dépôt de 10 0|0 sur les lieux. Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, 136 rue Gravier, aux frais des acquéreurs.
25 déc—25 27—jan 1 8 15 22 28.

Une plantation de valeur, 7 1|2 lieues plus haut que la Nlle-Orléans Sur le fleuve Mississippi.

Ayant environ 1400 acres de terre, Dans la paroisse St-Charles,

Avec résidence, Sucrerie, Machines, et tout le matériel nécessaire.

Dans l'affaire des mineurs Schwabacher.

Succession Samuel Friedlander et sa femme, tous deux décédés.

Vente pour un partage.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue, Carondelet,—Le SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans.

En vertu de, et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé le 7 mars 1887, dans l'affaire de Mme Sarah Hirsch et als. vs. Florence Schwabacher et al., No 20,204, Division C, de la dite Cour Civile de District, étant un jugement de partage, laquelle dite affaire est maintenant consolidée avec la succession de Samuel Friedlander et sa femme, No 17,363, Division D, de la dite Cour; et en vertu de, et conformément à un ordre de la dite Cour, rendu dans la dite succession le 29 novembre 1887, homologuant une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire, aux noms des mineurs Florence Schwabacher et Henry Schwabacher, le 23 novembre 1887, il sera vendu, à l'encan:

Une plantation dans la paroisse St. Charles.

1° Une plantation située dans la paroisse St. Charles, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 7 1|2 lieues au dessus de la Nouvelle-Orléans, bien et favorablement connue comme la **Plantation Friedlander**, et mesurant 7 3|4 arpents plus ou moins de face au dit fleuve; 3 arpents 9 toises et dont 4 pieds ont une double concession mesurant 113 acres superficiels et la balance de la dite terre ayant une profondeur de 40 arpents bornée à la limite supérieure par la plantation sucrière de la succession de François Mayronne, connue maintenant comme la "Propriété Luling," appartenant actuellement à R. Viterbo; et à la limite inférieure par la propriété appartenant anciennement à Pierre Sauvé, appartenant actuellement à M. Duganon, et connue comme la "Lone Star Plantation;" ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant et ayant 295 et 48|100 acres.

2° **Un autre morceau** de terre situé au fond de, et contigu à la propriété décrite ci-dessus, et étant les sections 49 et 57 dans le comté 13, South Range 21, Est, contenant 289 28|100 acres.

3° **Un autre morceau de terre** situé au fond de et partie de la Plantation décrite ci-dessus, étant toute la section 6, dans le Comté 14, South Range 21, Est, dans le District S. E. de la Louisiane, et ayant 619 39|100 acres et le N. E. 1|4 de la section 7, même comté et Range contenant 159 89|100 acres, faisant un grand total d'environ 1413 97|100 acres, tous plus ou moins.

La quantité de terre dans la section 6, Comté 14, South of Range 21, et dans le quart N. E. de la section 7, même comté et Range, n'est pas garanti, l'acheteur prendra sur lui le risque de toute litigation au sujet du même. Les propriétaires actuels ayant été en possession depuis plus de 20 ans sans aucune entrave.

Les améliorations sur la plantation consistent en une sucrerie en briques bien construite, couverte en ardoises, ayant bouilloires, machine à vapeur, moulin à cannes, porteuse, équipages, back à vin de canne, bacs à sucre, &c., et assurée pour $15,000; aussi une résidence pour Economie, 21 cabanes doubles, hôpital, entrepôts, atelier de forgeron, Cypress Crib, écuries, &c., et autres dépendances nécessaires.

Le dessèchement de cette plantation est facile et naturel, ayant un canal profond au centre de la plantation qui relie celle-ci avec les coulées et le Bayou, au fond, qui conduit dans les réservoirs des marécages sans qu'on ait besoin de se servir de machines à dessèchement.

Le pâturage dans la profondeur est couvert de belles herbes, offrant un pâturage riche et rémunératif pour le bétail.

La Plantation Friedlander a un sol riche, a été exploitée avec succès comme habitation sucrière jusqu'à ces quelques dernières années, et l'on peut y cultiver le sucre ou le riz si le propriétaire le désire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 an ou 1 et 2 ans, le tout à l'option des acquéreurs, avec 6 0|0 intérêt courant ou 8 0|0 intérêt éventuel du jour de la vente, ensemble avec hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les autres clauses de garantie usuelles, incluant l'assurance et le transfert des polices, 5 0|0 de frais d'avocat, etc., 10 0|0 payé comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1888, en plus de son adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
déc—4 11 18 25 jan1 7

Succession de veuve Emma Uhde.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,882—Division A.—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue veuve Emma Uhde, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 déc—30, 30—3 janv.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés donnant un bon rapport.

No 120 et 122 rue Bourbon entre Toulouse et St Pierre—Double corps de logis.

No. 5 rue Annette entre St. Claude et Marais—Résidence en bois à un étage.

No. 158 rue Galvez entre Dumaine et Ste Anne—Joli cottage.

Cottage élégant dans la ville de Mandeville, paroisse St. Tammany.

Succession de Louise Mathilde Lehmann.

No 22,726—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 décembre 1887, pour le compte de la dite succession, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Un morceau ou une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situées dans le Faubourg Tremé, Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues **Galvez, Dumaine, Ste. Anne et Johnson**, qui doit être pris à une distance de 76 pieds du coin des rues **Dumaine et Galvez**, la dite portion de terre mesurant, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue **Galvez**, sur 23 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, la dite portion de terre étant formée de tout une esquisse annexée à un acte pardevant A. E. Bienvenu, le 18 octobre, 1870, et de la portion du fond du lot de terre désigné par le No. 10 sur un plan de L. Surgi, daté le 6 janvier, 1848 et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire, comme plan No. 27, du livre de plans No. 3. Etant la même propriété qui a été achetée par Louis Ernest Lehmann, comme tuteur de et pour le compte de son enfant mineure Louise Mathilde Lehmann de Edouard Hermann Lehmann, d'après un acte de vente exécuté pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 22 avril 1878, et enregistré aux bureaux des aliénations dans le livre 111, folio 473.

Les améliorations comprennent un joli cottage, avec 2 chambres et une cuisine, hangar pour laver, lieux d'aisance, citerne, etc., connu par le numéro municipal **158 rue Galvez**.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues **Annette, Bons-Enfants, (St-Claude,) Marais**, anciennement **Morales**, et **Sts Antoine**, et mesurant, d'après une esquisse dressée par Edgard Pilié, architecte, le 29 février 1884 et annexée à un acte de vente fait par W. A. Bienvenu et autres à Emile Angaud, exécuté pardevant P. E. Théard, notaire, le 31 mars 1884, 30 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Annette sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur mesure américaine. Etant la même propriété que Edward H. Lehmann a acheté comme tuteur de et pour le compte de la mineure Louise Mathilde Lehmann de Emile Angaud, d'après un acte pardevant Omer Villeré, notaire, le 12 juin 1884, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 119, folio 583.

Les améliorations comprennent une maison en bois avec toit en ardoises, ayant 4 chambres et un cabinet, une cuisine à un étage avec 2 chambres, deux citernes, waterworks, lieux d'aisance, &c., connue par le numéro municipal 5 rue Annette.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues **Bourbon, Royale, Toulouse et St-Pierre**, mesurant 30 pieds de face à la rue **Bourbon**, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été achetée par Edward H. Lehmann comme tuteur de et pour le compte de la mineure Louise Mathilde Lehmann des héritiers et représentants légaux de Louis Muh, d'après un acte pardevant R. J. Ker notaire, le 9 juillet 1884, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 121, folio 106. Les améliorations comprennent une maison double corps de logis avec façade en brique ayant un étage et un étage attique au rez-de-chaussée 2 chambres et 1 cabinet de chaque côté, une chambre dans l'attique de chaque corps de logis, un corridor dans le fond et un étage avec deux chambres corridor de chaque côté, deux cuisines, waterworks, lieux d'aisance, citerne, etc., connus par les numéros municipaux **120 et 122 rue Bourbon.**

4° Une portion de terre située à Mandeville, dans la paroisse St Tammany, en cet Etat, ayant un quartier fermant 591 pieds de face à la rue Carroll, sur 180 pieds 3 pouces de profondeur, étant partie du lot No 3 de l'îlet No 26 sur un plan de Bringier daté le 14 janvier 1834 déposé au bureau de feu Félix De Armas, notaire en cette ville, laquelle portion de terre doit être prise à une distance de 210 pieds du coin des rues Lake et Carroll ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent. Aussi les meubles, citerne, hangar, wharf et la cabane à bain qui sont attachés à la propriété décrite ci-dessus.

Etant la même propriété qui a été achetée par Edward H. Lehman comme tuteur de et pour le compte de la mineure Louise Mathilde Lehmann de Charles Peter Durel, d'après un acte de vente exécuté pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le 16 septembre 1884, enregistré au bureau des aliénations, livre L, folio 347 à 349 de la paroisse St-Tammany.

Les améliorations comprennent une jolie résidence avec quelque cinq chambres et cabinets, corridor au centre, cuisine, remise et écurie, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans, en paiements égaux, avec 8 0|0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses de garantie usuelles.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 déc—25 31 jan7 14 21 28

PAR S. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante résidence dans le deuxième district, Au coin des rues Galvez et Hôpital.

A l'encan à des conditions faciles.

Succession de Ernest Fouque.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C—No 21,610.

PAR S. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour en date du 7 décembre, 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Galvez, Hôpital, Johnson et Barracks, désigné par la lettre A. Le dit terrain forme l'angle des rues Galvez et Hôpital, et mesure 54 pieds, 7 pouces et 1 1|2 ligne de façade rue Galvez, sur 131 pieds, 1 pouce et 2 lignes de profondeur et de façade rue Hôpital, 136 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne le divisant du terrain B; et 40 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un et deux ans de crédit, à l'option encore de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a une sera représentée par ses billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date au paiement final. Ces billets porteront toutes les clauses de sécurité usuelles de 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887.

Un dépôt de 10 0|0 sera requis comptant sur les lieux pour garantir la vente.
10 déc—10, 17, 24 31—jan 7 et 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Premier District, sur la rue Chippewa, entre Félicité et Market.

Succession de Peter Crowley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 21,588.

PAR S. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 28 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Market, Annonciation et Félicité, désigné par le No 15 et mesurant 30 pieds de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 155 pieds 9 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
29nov—29 déc 3 10 17 24 31

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une grocerie, bestiaux, wagons et autres effets.

Succession de John E. Schroeder, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—MARDI, 3 janvier 1888, à midi, au local du coin des rues Walnut et Félicia, Gme District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" en date du 21 décembre, 1887, Dossier No. 22,559, pour le compte de la succession de John E. Schroeder, décédé, à l'encan il sera vendu—

Tout le contenu d'une grocerie, un piano, chevaux, vaches et autres bestiaux, buggy, wagon et autres effets, conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
22 déc.—29, 27, 30, janv. 3.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et effets mobiliers.

Succession de Jacob Hertz.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—LUNDI, 9 janvier 1888, à 10 heures A. M., au local No 361 rue Laurel, coin Toledano, Quatrième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 21 novembre 1887, Dossier No 21,860, pour le compte de la succession de Jacob Hertz, décédé, il sera vendu:

Un lot de meubles et autres effets.

Et à midi, le même jour, pour le compte de la même succession, au No 12 rue de Chartres, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, il sera vendu:

Un lot de chaises de barbier et autres effets.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
21 déc—21 27 30 jan 1

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

GERMANIA HOMESTEAD & BUILDING ASSOCIATION STOCK. BAIL.

Vins, Liqueurs, Cigares, Meubles, &c.

Succession de Mary Barrett, femme de Wm. H. Bourke, No. 21,873.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale,—LUNDI, 9 janvier 1888, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, coin des rues Poydras et Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Honorable William T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B," actuellement absent sur un congé, le contenu du dit local pour le compte de la dite succession consistant en partie de:

Liqueurs, Vins, Cigares, Tabac, Articles pour tables, Stove, Verrerie, Coutellerie, Pendule, Meuble, etc.

— Aussi —

Le privilège du terme non expiré du bail du dit local finissant le 31 août 1888, à raison de $175 00 par mois, payable mensuellement, une copie du dit bail sera lue au moment de la vente. Le tout sera vendu en bloc.

— Aussi —

En vertu du même ordre et pour compte de la dite succession, à la même heure et au même local, il sera vendu:

5 actions Germania Homestead and Building Association—en partie payé.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
27 déc—27 31—jan 5 9

Placements d'argent rémunérateurs

Dans des propriétés améliorées du Premier District.

Au coin des rues **Girod** et **Dryades**, une bâtisse en briques à un étage au coin même, et une en briques à deux étages, façade rue Dryades, occupée comme une épicerie de fantaisie faisant le détail.

Nos 216 et 216 1|2 rue Dryades, entre Julie et Girod, deux bâtisses à un étage.

Nos 222, 224 et 226 rue Dryades entre Girod et Julie, deux bâtisses à un étage.

No 244 rue Girod, entre Remparts et Dryades, maison de résidence en briques à deux étages.

Succession de Marie Barrett, épouse de Wm H. Bourke.

No 21,873.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la

BOURSE DES ENCANTEURS,

Nos 72 et 74 rue **St Charles**, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Wm. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, en congé, la propriété de valeur ci-après décrite pour le compte de la dite succession, savoir:

1° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Girod, Julie, Philippa et Cirque (aujourd'hui Remparts) désigné par la lettre A sur un plan de M. Harrison, daté du 4 mai 1845 et déposé en le bureau de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville, et le dit lot mesure au pied américain 24 pieds 7 pouces 4 lignes de façade à rue Girod sur 65 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue **Philippa** et **Girod**, formant le coin des rues **Philippa** et **Girod**, acquis par achat de Dr E. Balasse, par acte pardevant O. Drouet, notaire, le 6 décembre 1876.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, occupée par J. M. Cunningham, comme magasin de détail et épiceries et buvette; et une bâtisse en briques à deux étages faisant face à la rue **Dryades**, ayant trois chambres, citernes, lieux d'aisance, un hangar à bois et à charbon, gaz dans toute la bâtisse principale qui est louée ensemble à J. M. Cunningham et ses employés. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 5 juillet 1888 au taux de $20 par mois, payable mensuellement.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Dryades, Julie, Girod** et **Rampart** mesurant 32 pieds 10 pouces de façade à la rue Dryades, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, désignée par les Nos municipaux 216, 216 1|2 rue Dryades.

Acquis des héritiers de Henry Dessessart d'après un acte pardevant Jules F. Meunier, notaire public, le 17 juin, 1879.

Les améliorations comprennent une maison en briques à double corps de logis et un étage, recouverte en ardoises, ayant 6 chambres, cour briquetée, citerne, gaz partout, etc., etc.

Chaque côté est loué $15 par mois. Pas de bail.

3° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Girod, Remparts, Dryades** et **Julie**, mesurant 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue **Girod**, sur 65 pieds, 4 pouces et 4 lignes de profondeur, formant partie du lot No 4, et une portion du lot No 3, d'après un plan de M. Harrison, le 4 mai 1845, et déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire, en cette ville.

Acquis par achat de Wm. Ware et autres d'après un acte pardevant G. C. Préot, notaire, le 13 juin 1883.

Les améliorations comprennent une résidence élégante en briques à deux étages, connue par le numéro municipal **244 rue Girod**, avec une bâtisse en briques à deux étages attenante servant de résidence, ayant en tout quelque six chambres, cuisine, lieux d'aisance, cour briquetée, grande citerne sur fondation en briques, hangar au fond, parterre sur les côtés, etc., etc.

4° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Dryades, Girod, Remparts** et **Julie**, et mesurant, au pied américain, 90 pieds de face à la rue Dryades sur 90 pieds de profondeur. Acquis par achat de la succession de Nicholas Dabon, d'après un acte passé pardevant O. Drouet, notaire, le 5 avril 1877.

Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques à un étage, dont une est toute en briques et l'autre ayant la façade en briques, avec que quatre chambres, lieux d'aisance, cuisine, etc., à l'arrière de chacune et une cour briquetée, d'entrée qui divise les deux maisons, connues par les numéros municipaux 222, 224, 226 rue Dryades. Louées ensemble à raison de $40 par mois. Pas de bail.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant R. C. Stockton, notaire, aux frais des acquéreurs.
17déc—17 24 31—7 14 21janv.

Propriétés dans le Troisième District.

Coin de la London Avenue et de la rue Vertu.

Rue Libéraux, entre Havana et Promenade de Londres.

Succession de Lena Hartley, épouse décédée de George Schwend.

No 22,340—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles**, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1887, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La moitié indivise d'intérêt d'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 27, de l'îlet No 35, compris entre les rues Havana, Libéraux et Force et la Promenade de Londres, sur un plan fait par J. A. Pueyo, le [illegible] jour de mai 1843, déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire, en cette ville. Lequel lot de terre mesure au pied américain 30 pieds de face à la rue Libéraux sur une profondeur de 12[illegible] pieds 10 pouces; et par le consentement de l'époux survivant en communauté, l'autre moitié d'intérêt indivise sera vendue.

2° La moitié indivise d'intérêt de deux lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 43 borné par l'avenue London et les rues Magistrate, New Orleans et Vertu, les dits lots sont désignés par les Nos. 7, 8, 9 et 10 sur un plan de C. Giroux, en date du 19 décembre 1849 déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville, et mesurant comme suit: le lot No 7 mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à l'avenue London sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles et face à la rue Vertus et forme l'encoignure, et les lots Nos 8, 9 et 10 mesurent, chacun 32 pieds de face à l'avenue London sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations, bâtisses, droits, voies, privilèges qui y appartiennent et par le consentement de l'époux survivant en communauté, l'autre moitié d'intérêt indivise sera vendue.

Conditions, comptant à l'adjudication.

Actes de vente, pardevant C. J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31—jan 7 14

Vente de Maître en Chancellerie.

No 10,422—Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

PAR A. G. BRICE, MAITRE—NICHOLAS J. HOEY, Crieur.—Conformément à un décret de la Cour, fait et enregistré le 3 décembre 1887, le soussigné Maître vendra à l'encan, Nicholas J. Hoey, crieur, au dernier et plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, la propriété suivante, à savoir—

La bâtisse en briques à deux étages (occupée anciennement comme maison de Banque), No 66 rue Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Royale et Bourbon, le terrain mesurant vingt six (26) pieds neuf (9) pouces de face à la rue Toulouse, sur soixante trois (63) pieds dix (10) pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, plus ou moins; le dit morceau de terre étant celui qui a été donné à la dite Association de la grande portion de terre achetée par la dite Association, le 16 mai 1829, de Jean Baptiste La Branche, par acte passé pardevant Félix de Armas, notaire.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'achat en billets payables dans un et deux ans, avec six pour cent d'intérêt de la date de la confirmation de la vente, garantis par hypothèque et lien du vendeur, avec cinq pour cent frais d'avocat et les clauses de garantie usuelles.
A. G. BRICE, Maître.
9 déc—5 f au 14 janv.

[illegible]